

**LES CARNETS DU BOSPHORE
III**

P. BAUDIN

**LES
ISRAÉLITES
DE
CONSTANTINOPE**



2021

SA

1412

**LES ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL**





LES CARNETS DU BOSPHORE
LES ISRAÉLITES DE CONSTANTINOPLÉ

P. BAUDIN

Achévé d'imprimer le 10 septembre 1872

LES ISRAÉLITES
DE
CONSTANTINOPLÉ
*
ÉTUDE HISTORIQUE

* Première impression Constantinople 1872

ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL



Publié par les Éditions Isis,
Şemsibey Sok 10
81210 Beylerbeyi - Istanbul
Tel 321 38 51 - 321 38 47

Achevé d'imprimer septembre 1989

Imprimé en Turquie

Première impression Constantinople 1872

ISBN 975-428-006-1



LES CARNETS DU BOSPHORE
III

P. BAUDIN

*Tous les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont publié
une notice sur les diverses
races qui vivent en Orient, ont presque tous oublié de parler des
Israélites.*

LES ISRAÉLITES
DE
CONSTANTINOPLE

*
ÉTUDE HISTORIQUE

*Tout aussi bien que les Grecs, que les Arméniens, que les
Slaves etc. ont mérité d'avoir leur mention
particulière, et c'est ce que nous tâchons de faire aujourd'hui, en
rassemblant les notes historiques que nous joignons à nos
observations, avec l'espoir, en publiant cet opuscule d'être utile
tant aux Israélites eux-mêmes, qu'à ceux qui veulent les connaître
sous leur véritable jour.*

*Nous plaçons donc ce livre, Monsieur, sous le patronage
de votre nom, et nous sommes très toujours dévoué au
soulagement de tout Israélite pauvre et qui pouvez sans faire
pour les écoles Israélites.*

ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL

P. BAUDIN



LES CARNETS
Publié par les
Sensibey Sok
81210 Beylerb
Tel 321 38 51



ZASA 1412

Achévé d'imprimer septembre 1989

LES ISRAÉLITES
DE
CONSTANTINOPLE
ÉTUDE HISTORIQUE

Première impression Constantinople 1872

ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL
ISBN 975-428-096-1



A MONSIEUR
OTTO ULLMANN

Tous les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont publié une foule de notes ethnologiques ou historiques sur les diverses races qui vivent en Orient sous la protection des Musulmans (autrement dites Raïas) ont presque tous oublié de parler des Israélites.

Tout aussi bien que les Grecs, que les Arméniens, que les Slaves etc., les Israélites d'Orient méritent d'avoir leur mention particulière, et c'est ce que nous tâchons de faire aujourd'hui, en rassemblant les notes historiques que nous joignons à nos observations, avec l'espoir, en publiant cet opuscule d'être utile, tant aux Israélites eux-mêmes, qu'à ceux qui veulent les connaître sous leur véritable jour.

Nous plaçons donc ce livre, Monsieur, sous le patronage de votre nom, vous qui vous êtes toujours dévoué au soulagement de tous ceux qui souffrent et qui pouvez tant faire pour les écoles Israélites.

P. BAUDIN



215A 1412

Tous les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont publié une foule de notes ethnologiques ou historiques sur les diverses races qui vivent en Orient sous la protection des musulmans (notamment chez les Kaks) ont presque tous oublié de parler des Israélites.

Tout aussi bien que les Grecs, que les Arméniens, que les Slaves etc., les Israélites d'Orient méritent d'avoir leur mention particulière, et c'est ce que nous tâchons de faire aujourd'hui, en rassemblant les notes historiques que nous joignons à nos observations, avec l'espoir, en publiant cet opuscule d'être utile, tant aux Israélites eux-mêmes, qu'à ceux qui veulent les connaître sous leur véritable jour.

Nous plaçons donc ce livre, Monsieur, sous le patronage de votre nom, vous qui vous êtes toujours dévoué au soulagement de tous ceux qui souffrent et qui pouvez tout faire pour les écoles Israélites.

P. BAUDIN



AVANT-PROPOS

Il y a, disent les touristes et les voyageurs qui visitent Constantinople, il y a dans la ville des Padichas un quartier étrange qu'il serait difficile de rencontrer autre part : c'est Balata, le quartier des Israélites, sombre amalgame de maisons ou, pour mieux dire, de baraques sales et délabrées.

Tous les visiteurs l'ont décrit dans ses moindres détails, ce triste Ghetto oriental. Ils ne nous ont fait grâce dans leurs relations, ni des haillons, qui pendent aux ouvertures des maisons, ni de la boue infecte qui souille ses rues étroites et sombres, ni des chiens lépreux et efflanqués qui dorment sur des tas d'ordures ou qui circulent l'oreille basse n'ayant rien à attendre des habitants du lieu, résignés eux-mêmes à végéter et non pas vivre dans ce centre de misères accablantes. Cependant c'est à peine si quelques uns de ces écrivains, ceux qui se disent philanthropes, ont consacré deux lignes de pitié à l'état de cette

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

population qui s'étirole sous ce beau ciel, dont la chaleur bienfaisante suffit à rendre la santé à nos malades d'Occident.

Rarement on plaint ces pauvres déshérités ; on s'en moque souvent ; on rit de leurs visages pâlis, de leur accoutrement délabré qui pendille en loques le long de leurs corps amaigris.

D'autres, comme Théophile Gautier, les décrivent comme des types du laid, ils les peignent avec tout l'esprit de charge d'un réalisme outré et nous les présentent de façon, qu'en lisant leurs descriptions, le froid nous vient au cœur et pour peu que nous ayons un reste de sensibilité, nous nous prenons à détester ces beaux esprits modernes, qui ne font que nous lancer des paroles vides pour l'amélioration du genre humain, sans nous donner la moindre idée de projet pour secourir leurs semblables qui souffrent.

Nul d'eux ne s'est encore pris de pitié pour ces populations souffreteuses et n'a rien fait jusqu'ici pour leur montrer ce qu'une race qui tombe doit faire pour se relever de l'abaissement.

Il y a bien plus, loin de les plaindre et de plaider leur cause ces observateurs égoïstes

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

cherchent encore à nous montrer ces races comme plus abjectes qu'elles ne le sont en réalité.

Ils vont dans leurs narrations jusqu'à soulever les vêtements en lambeaux pour nous faire contempler minutieusement les plaies qui rongent leurs corps débiles et amaigris par les privations de toutes sortes.

Si nous nous récrions, gagnés par l'émotion, ces beaux esprits, prompts à la réplique, nous répondent le sourire de dédain sur les lèvres : Ne vous apitoyez pas sur le sort de cette race, elle mérite tous les malheurs qui l'ont assaillie, laissez-la croupir au fond de ses huttes infectes et digérer à son gré l'usure, le seul moyen qui lui reste pour se venger des autres hommes qui ne pratiquent point la même croyance qu'elle.

Ne la plaignez pas. Grande partie de ces malheureux Israélites sont millionnaires, et l'on ajoute quelquefois : C'est la justice de Dieu qui les poursuit.

Et voilà cependant comment, à notre époque de décadence, raisonnent la plupart des gens qui se disent éclairés.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Laissez le mal s'aggraver sans y porter remède, laissez la rouille ronger la lame ; que vous importe à vous !

Il nous importe à nous de vous dire la vérité, égoïstes que vous êtes, qui spéculez sur les phrases spirituellement cyniques que vous publiez; il nous importe de réfuter vos dires et de signaler aux hommes sensés, les populations qui souffrent afin qu'on puisse et les soulager, et les tirer de l'abaissement, où les ont plongées les préjugés injustes et les superstitions.

Quant à nous c'est la compassion au cœur que nous avons parcouru plusieurs fois les ruelles des villages de Balata et de K'has-Keuy ; l'aspect de cette population à l'air avili nous a touché et du premier jour, nous nous sommes fait cette question : à savoir s'il n'y aurait pas un moyen efficace de tirer ces malheureux parias de l'abandon et de la misère ?

Ces vieillards tremblants, ces hommes au regard accablé, ces femmes déguenillées traînant par la main des enfants étiolés et maigres, nous ont touché au delà de toute expression. On imaginerait difficilement un tableau de misères plus frappant, plus déchirant ; c'est, mû par ce

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

sentiment, que nous avons pris la plume pour tâcher de plaider devant la société civilisée, la cause d'une grande partie de cette malheureuse famille hébraïque, qui pâtit faute de secours et de soins.

Quant au remède à porter à son état, il nous a paru bien facile en théorie comme en pratique, il n'y aurait simplement, nous en sommes convaincu, qu'à prendre le mal dans son principe, c'est-à-dire à préparer les nouvelles générations de ce peuple à se relever elles-mêmes par un mode suivi et régulier d'éducation, des écoles, des institutions pour les deux sexes, pour préparer cette jeunesse à une vie ordonnée et laborieuse, puis des manufactures, où les jeunes artisans pourraient, après des études primaires, trouver l'emploi de leur temps et le gain honorable, suffisant à leur existence.

Tout doit dépendre de la première génération ainsi élevée : l'habitude une fois prise les générations suivantes s'y plieront facilement ; alors plus de ces fantômes vivants circulant dans les rues de la capitale et qui sont, pour ainsi dire, un objet de répulsion pour leurs semblables.



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Néanmoins il est bien triste de voir encore de nos jours, des gens qui, loin de nous approuver, semblent nous jeter la pierre à nous chrétien, qui avons osé élever la voix pour demander l'amélioration de la race Israélite en Turquie.

Mais que nous importe et que peut nous faire tout ce qu'ont dit et ce que diront encore nos détracteurs ? Plein de confiance dans les résultats qui peuvent apporter les moyens de salut que nous avons signalés, nous dirons fermement dans notre conviction ; Oui, la race Israélite peut être relevé de son abaissement par un nouveau système d'éducation qui comporte l'instruction et l'amour du travail !

Est-il possible de ramener ce peuple qui fut autrefois l'initiateur de tous, que nous retrouvons en Orient même au Moyen Âge, industriels et laborieux, témoins les Juifs de la colonie de Rhodes dont nous parlerons bientôt ? Est-il impossible de lui rendre cet amour du travail ? Je crois qu'on n'aurait que peu de sacrifices à faire pour avoir un plein succès.

* *

*

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

CHAPITRE PREMIER

LES ISRAÉLITES EN EUROPE, LEURS CROYANCES, LEUR
SCHISME.— ILS SONT BANNIS D'ESPAGNE PAR
FERDINAND V, LE CATHOLIQUE.

Quoique vivant confondus au milieu des autres peuples, les Israélites, malgré les obstacles de toute nature, sont restés fidèles à leur religion. Quant au culte, dont les fonctions diverses, prescrites par Moïse, étaient primitivement confiées aux Lévites, il est demeuré à peu près le même, sauf la suppression de certains sacrifices. La célébration du Sabbat, de la Pâque, l'abstinence des viandes défendues continuent d'être pratiquées par les Hébreux. L'Hébreu est toujours leur langue liturgique.

Cependant malgré son apparente unité, la religion Judaïque, profondément divisée par le schisme de Samarie, n'a cessé depuis cette séparation d'être attaquée par l'esprit de secte et

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

de controverse. C'est ainsi que parmi les Juifs d'Orient on retrouve encore les Talmudistes et les Caraïtes.

Objets d'aversion pour les Chrétiens dont la religion était devenue celle de l'empire, les Juifs, dès le règne de Constantin, furent frappés par des mesures très sévères, qui plus tard, sous les règnes des Justinien et d'Héraclius, devinrent de véritables persécutions.

Dépouillés de leurs droits par les empereurs d'Orient, proscrits par les princes Visigoths d'Espagne, ils virent leur sort s'améliorer, quand les conquêtes de l'Islamisme eurent fait passer le pays qu'ils habitaient sous la domination des conquérants. Les Califes de Bagdad, du Caire et de Cordoue, leur permirent de se livrer au commerce et c'est alors aussi qu'au contact du génie des Arabes d'Espagne ils cultivèrent avec succès les sciences et les arts. Traités bien moins favorablement dans les différents états de la chrétienté, les Juifs, surtout à partir des Croisades, eurent à subir les vexations les plus dures de la part des populations aussi bien que des gouvernements.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Partout ils étaient mis en dehors du droit commun, séquestrés dans des quartiers isolés, ils étaient souvent, sous les plus odieux prétextes, condamnés à d'énormes amendes ou à un bannissement général.¹

C'est ainsi qu'en 1255 ils furent soumis en Angleterre à une contribution de 5.000 marcs d'argent, puis en 1290 expulsés du royaume par les ordres d'Edouard I^{er}. En Allemagne, devenus la propriété des Princes et des grands feudataires, ils furent plus d'une fois vendus et mis en gage, et bannis de Bude par Mathias Corvinus. Ils n'y rentrèrent que sous Ferdinand I^{er}.

Quant à l'Espagne, où les Juifs avaient joui d'une si longue prospérité, l'Inquisition les en chassa en 1492, et une foule de familles proscrites alors allèrent chercher un asile en Hollande, et dans les principales villes de l'Italie.

D'autres États, tout en améliorant la condition des Juifs, les tinrent longtemps soumis à certaines interdictions, ainsi dans toutes les cités d'Italie et à Rome ils ne pouvaient habiter qu'un quartier

¹C'est à Louis XIV, roi de France, que les Israélites doivent leur première émancipation.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

qu'un quartier fermé au déclin du jour, appelé le Ghetto.

Ferdinand V, le Catholique, roi de Castille et d'Aragon voulant établir violemment l'unité religieuse introduisit l'Inquisition et accorda en 1492 à Torquemada l'expulsion des Juifs non convertis.

Ces familles frappés par la persécution vinrent demander asile, les unes au Pape, et les autres aux Sénats des Républiques de Venise et de Gênes, mais la plus grande partie se réfugia à Rhodes où le Grand-Maître des Chevaliers de Saint-Jean les accueillit et leur accorda aide et protection, il leur permit d'exercer le commerce et les divers métiers ou industries qu'ils exerçaient auparavant en Espagne, sans exiger d'eux aucun tribut, ni redevance, il leur donna même des lois qui leur permettraient de s'administrer entre eux et qui leur laissaient sans réserve la juridiction et la direction de leurs biens.

* *
*

CHAPITRE II

LES ISRAÉLITES BANNIS D'ESPAGNE VIENNENT
DEMANDER ASILE AUX CHEVALIERS DE RHODES — LEUR
SÉJOUR DANS CETTE ÎLE, LEUR COLONIE, LEUR
INDUSTRIE.

Un matin, les archers de la garde de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, virent des nefes arrivant à toutes voiles dans la direction du port. Au cri des sentinelles, les chevaliers avertis se portèrent sur les esplanades des tours et ceux de la langue de Castille reconnurent à la structure des proues que les vaisseaux qui s'approchaient étaient des navires Espagnols de la marine marchande. Ces vaisseaux, qui paraissaient lourdement chargés s'avançaient lentement bercés par la brise, montrant leurs ponts couverts de passagers des deux sexes.

— « Qu'est ceci, dit le Bailli de Provence, on dirait des confréries de pèlerins qui vont en terre

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

sainte et qui viennent relâcher ici ; cependant, ajouta-t-il un instant après, je ne vois pas sur le mât la bannière du pèlerinage. »

— « Celà me semblerait plutôt, exclama le Grand Prieur de Provence, des gens qui furent après le sac d'une ville, emportant ce qu'ils ont de plus précieux et s'en allant chercher asile sur des plages lointaines. »

Cependant comme on devisait ainsi, se livrant à toutes sortes de conjectures au sujet de la flotille et des hommes qu'elle portait, un des chefs qui paraissait être le commandant, donna l'ordre de jeter l'ancre et d'abattre les voiles, ce qui fut exécuté.

Puis ayant fait approcher une des nacelles qui flottaient amarrées à la suite des navires, il descendit le premier dans cette embarcation suivi d'un vieillard à barbe blanche, vêtu d'une robe longue et noire et coiffé d'un chaperon de drap cendré, orné de fourrure blanche.

Les matelots qui se mirent sur le banc agitèrent leurs rames sous les ordres du chef et se rendirent au plus vite dans le port de Rhodes en se dirigeant sur l'échelle pour aborder.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Quand la nacelle eut atteint les degrés à fleur d'eau de l'escalier de pierre verdi par les varechs et comme le capitaine et le vieillard s'apprêtaient à franchir les marches, une voix forte leur cria du haut des murailles :

— « Qui êtes-vous ? et que voulez-vous ? »

— « L'hospitalité, répondit le capitaine et qu'il nous soit octroyé de déposer nos hommages aux pieds de Sa Seigneurie le Grand-Maître à qui nous avons une requête à adresser. »

— « Avancez dit la sentinelle ! »

Sur ces entrefaites un des pages du Grand-Maître, qui se trouvait dans la foule, était allé tout conter au palais, et le Grand-Maître anxieux de connaître le but de la visite de ces étrangers se prépara à les recevoir en audience privée, pensant peut-être à quelque ambassade lointaine, à quelque traité d'alliance, à tout, excepté à la réalité ; car en ces temps de guerres incessantes, de luttes religieuses, la diplomatie employait mille moyens qu'on dédaignerait de nos jours.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Le vieillard et le capitaine franchirent les degrés, pénétrèrent par la grand'porte de la citadelle qui s'ouvrit devant eux et ils se rendirent escortés de deux piquets d'hommes d'armes au palais du Grand-Maître, qui les attendait.

Assis dans son large fauteuil en bois sculpté, revêtu d'une riche simarre, la tête couverte d'un chaperon orné d'un bandeau ducal, et drapé d'un manteau rouge sur lequel s'étalait la croix blanche de l'Ordre, Sa Seigneurie le Grand-Maître des chevaliers de Rhodes salua de la main les deux arrivants qui s'inclinèrent devant lui.

— « Relevez-vous, leur dit-il, d'une voix affable, expliquez-moi votre mission, si vous en avez et si vous requérez protection en cas de cause juste, je vous appuierai de tout mon pouvoir ; mais, ajouta-t-il en s'adressant au vieillard, qui êtes-vous et d'où venez-vous ? »

— « Monseigneur, répondit le vieillard d'une voix triste, je suis le Rabbin de Grenade, et ainsi que faisaient autrefois les Lévites de notre malheureuse nation, j'ai rassemblé un assez grand nombre des familles persécutées par les édits du Roi d'Espagne, et je viens vous demander pour eux et pour moi aide et protection. »

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

— « Je vous entends, reprit le Grand-Maitre, vous voudriez peut-être que je pûsse employer mon crédit auprès de Ferdinand le Catholique pour vous faire rentrer dans vos biens, je le ferais volontiers si la chose était possible, mais en ceci je ne puis rien. »

« Monseigneur, se hâte d'exclamer le Rabbin, ce n'est pas certes ce que je viens réclamer de Votre Seigneurie. Je viens seulement me jeter à ses pieds, en La priant de permettre à un proscrit de s'établir dans son île ; et enfin que nous puissions y vivre à l'abri des persécutions de nos ennemis. On nous a dit en Espagne, où votre Ordre est en grande renommée que les chevaliers de Rhodes accordent volontiers protection à ceux qui souffrent, et nous sommes venus pleins de confiance implorer l'hospitalité. »

— « Vous avez bien fait d'agir ainsi, approchez lui dit-il, et il étendit la main sur le vieillard en signe de tutelle. Relevez vous, dit-il au suppliant qui s'était prosterné pour baiser le bas de son manteau. Relevez-vous, allez trouver vos amis et vos frères sur les navires ; dites leur que le Grand-Maitre de l'Ordre de Saint-Jean leur accorde le droit d'hospitalité. Je vais donner des



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

prescriptions pour qu'on leur assigne un quartier qui soit à eux, où il leur sera facultatif de s'établir et de vaquer à leur commerce et à leur industrie. »

* *

*



CHAPITRE III

LES ISRAÉLITES A RHODES. — SIÈGE DE L'ÎLE PAR SOLIMAN. — BELLE CONDUITE DES JUIFS PENDANT LA DURÉE DU SIÈGE. — CAPITULATION DES CHEVALIERS. — DÉPART DES JUIFS POUR SALONIQUE ET CONSTANTINOPLE. — ILS REÇOIVENT LE PRIVILÈGE DE BATTRE LA MONNAIE DE L'EMPIRE EN 1599. — LEUR DISGRÂCE.

Bien des années s'étaient écoulées depuis que les familles Israélites bannies d'Espagne par Ferdinand V, étaient venues chercher un refuge à Rhodes et s'y établir.

En 1522, la nouvelle colonie, sous l'égide du Grand-Maître des Hospitaliers était devenue florissante, chacune de ses générations avait produit des hommes laborieux qui, tout en s'enrichissant par leurs industries, avaient rendu des services à l'Ordre tout aussi bien qu'aux habitants.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

On trouvait parmi eux d'habiles orfèvres, des drapiers, des tailleurs, des médecins, qui tout empiriques qu'ils fussent pour la plupart, n'en étaient pas moins précieux aux Rhodiens, à une époque où cette profession était rare en Orient et tenait plutôt du miracle que de l'art médical proprement dit.

Les médecins Israélites inaugurèrent pour ainsi dire dans le Levant un nouveau système de thérapeutique, celui qu'avaient mis en pratique les Arabes de Cordoue, qui furent leurs maîtres. Au lieu de se livrer à des pratiques de sorcellerie devant un malade, ils étudiaient avec soin les symptômes et les progrès du mal, ils recherchaient la cause avec opiniâtreté et en combattaient les effets avec le tact de véritables praticiens.

Aussi la population, loin de nourrir contre eux ces sentiments de haine et de vengeance qu'on leur portait alors généralement, les traitait avec une fraternité qu'il serait peut-être même difficile de rencontrer de nos jours.

Les chevaliers de leur côté qui s'étaient déclarés hautement leurs protecteurs, étaient

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

largement dédommagés de l'acte d'équité qu'ils avaient fait en accueillant les Israélites dans leur île.

Les nouveaux venus n'avaient cessé de leur venir en aide chaque fois que l'Ordre se trouvait dans des gênes pécuniaires. Ce qui arrivait souvent par la suite des entreprises qu'ils ne cessaient de faire contre les Turcs.

Ces subsides étaient un tribut de bonne volonté et de reconnaissance, que les Juifs s'imposaient envers l'Ordre de Saint-Jean, car aucune loi ne les y forçait.

À Rhodes, les Israélites n'étaient que des hôtes. Ou si l'on aime mieux des faibles et des opprimés, que la noble et chevaleresque milice devait secourir et non captiver ni contraindre à aucune contribution onéreuse.

Cependant jamais les Juifs ne manquèrent de venir offrir le secours de leur art ou de leur argent *sitôt qu'il y eut occurrence et besoin* de telle sorte que le Grand-Maître Pierre d'Aubusson avait coutume de dire en parlant des Juifs à ses chevaliers :



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

— « Messieurs, on a beau médire de ces pauvres Hébreux pour ce que leurs ancêtres ont mis à male mort Notre bon Seigneur Jésus. Eh bien ! je suis obligé de reconnaître qu'ils sont meilleurs en reconnaissance envers nous, que foule de chrétiens qui se disent bons et auxquels nous avons fait et rendu tant de signalés services. »

En outre les Juifs de Rhodes, qui se livraient principalement au commerce, facilitaient au dehors l'écoulement des productions du sol et de l'industrie locale : vins, huiles, olives métaux ouvrés, cordages, voiles, etc. Ils donnaient pour ainsi dire une nouvelle vie à ce pays et savaient se rendre indispensables.

Cependant les Turcs, qui s'étaient emparés depuis longtemps de Constantinople, qui avaient envahi la rive du Danube, lancé leur flotte sur l'Adriatique et qui s'étaient emparés de la Grèce et de l'Égypte, s'irritaient de voir Rhodes encore debout et ses chevaliers braver leur puissance.

Isolé au milieu de leur empire, ce dernier rempart de la chrétienté les offusquait. Vingt fois aussi ils en avaient été repoussés avec une telle vigueur qu'ils avaient désespéré de s'en rendre maître et qu'ils s'étaient retirés aussi désappointés

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

que Mahomet II lui-même, quand il s'était fait battre sous les remparts de l'île en 1480.

À cette époque, c'est-à-dire en 1522, les Turcs avaient pour souverain le célèbre Soliman II, fils de Sélim. Le nouveau Sultan résolut d'en finir avec Rhodes et sa milice qui troublait la joie de ses victoires :

— « Toi et tes chevaliers, écrivit-il un jour à Villiers de l'Île-Adam, alors Grand-Maître, toi et tes chevaliers ne sortez guère de ma mémoire, il faut que je vous mette à la raison. »

Quelque temps après, une immense armée turque débarquait à Rhodes et le Sultan Soliman qui avait mérité le triple surnom de Magnifique, de Conquérant et de Législateur, commandait lui-même le corps des Janissaires, qui vint mettre le siège devant les murailles.

Le cri aux armes se fit entendre, les habitants, Juifs et Chrétiens se portèrent en masse sur les remparts, pour seconder les efforts des chevaliers et des servants qui se mirent *en bon état de défense*.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Les Juifs qui étaient dans la ville, dit une ancienne chronique, firent tout ce qu'on pouvait attendre de gens déterminés pour le triomphe des assiégés.

Les uns, qui étaient bons armuriers de leur profession, préparaient les armes et les réparaient; d'autres, et principalement les femmes et les enfants Juifs portaient des pierres et des projectiles qu'ils lançaient eux-mêmes sur les Turcs ou qu'ils présentaient aux chevaliers.

On vit même de pauvres artisans Israélites qui saisirent des arcs et des arbalètes et qui firent pendant tout le siège l'office de soldoyers, au grand contentement des Hospitaliers émerveillés.

Durant cinq mois, toute la force des Janissaires vint se briser contre la valeur des chevaliers et des assiégés. Soliman découragé, allait lever le siège, quand il apprit par des espions qui s'étaient introduits dans la place, que la plupart des défenseurs étaient mis hors de combat par les blessures et les privations, et que la place ne pourrait soutenir un nouvel assaut. Il fit donc un dernier effort, et sûr de vaincre cette fois, il fit débarquer toutes les troupes et battre en brèche les remparts par une formidable artillerie.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

C'est alors que les gens qui se trouvaient dans la ville firent défection et abandonnèrent le parti des chevaliers, contrairement aux Juifs, qui restèrent fidèles à la bannière de l'Ordre, jusqu'au dernier jour, où Villiers, contraint de céder, capitula avec la petite troupe de combattants qui lui restait.

Soliman accueillit le Grand-Maître avec courtoisie, le traita avec toute la déférence qu'on doit à un souverain vaincu et lui dit : « Ce n'est pas sans peine que je vous oblige d'aller chercher un autre asile à votre âge. »

On assure même qu'il offrit au Grand-Maître la charge d'amiral s'il voulait embrasser l'Islamisme ; c'eut été apostasie et félonie ; Villiers refusa et se retira librement en Europe avec les chevaliers survivants.

Après la reddition de Rhodes, les Juifs, qui avaient encouru l'inimitié des Grecs par leur belle conduite pendant le siège, abandonnèrent l'île ; une partie d'eux allèrent s'établir à Salonique et l'autre à Constantinople, où ils furent acceptés comme *raïas* par les Musulmans.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Comme ils possédaient encore quelque étincelle de cet amour de l'étude, rapporté d'Espagne par leurs ancêtres, qui étaient surtout versés dans la connaissance des langues d'Occident; on les vit servir d'intermédiaires presque dans toutes les relations diplomatiques et commerciales.

Un de leurs rabbins même, nommé I. de Castro, homme d'une grande érudition, établit dans sa maison la première imprimerie qui possédât des caractères Européens. Aussi a-t-on vu les Juifs de Constantinople, bien avant les Grecs, remplir les fonctions d'interprètes, soit à la Porte, soit près des agents étrangers. Plus tard, ils occupèrent, dit Hammer, des emplois importants dans l'administration ottomane.

On cite plusieurs Israélites qui jouèrent un rôle politique, tels que Jean Miguès qui fut élevé à la dignité de duc des Cyclades par le Sultan Sélim II ; Salomon Roply, qui fut député à Venise, en 1570, pour négocier la paix avec le Doge, Fonseca, qui dût comme beaucoup de ses coréligionnaires, le crédit dont il jouit à la cour d'Ahmed III à sa qualité de *Hékim-Naziri* (médecin du palais).

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

À Constantinople, comme à Rhodes les Juifs s'adonnèrent au commerce, à la fabrication des bijoux ; mais ils négligèrent de continuer la médecine, qui les eut sauvés peut-être des persécutions, dont ils furent victimes plus tard.

Le Patriarche Constantios, dans sa *Constantiniade*, raconte que les Juifs, sous le règne d'Amurat III en 1598 jouissaient d'un assez grand crédit à Constantinople.

Ils avaient alors (1599) dit-il, de l'influence dans les affaires et l'entreprise de la monnaie était entre leurs mains. Mais le *Defterdar*, trésorier général, les ayant accusés de falsifier l'argent employé pour payer les troupes, il s'en suivit une révolte des Janissaires, qui assiégèrent le Palais et massacrèrent le *Begler-Bey*. Les Juifs tombèrent en disgrâce ; un grand nombre d'entre eux subirent le supplice de la corde et les autres furent dépouillés de ce qu'ils possédaient.

Une autre tradition veut que ce *Begler-Bey*, renégat d'origine arménienne, et qui avait été Pacha de Roumélie, eût patronné les Israélites de la colonie de Rhodes ; que c'est à son crédit qu'ils avaient dû de recevoir du Sultan le privilège de battre la monnaie Impériale et qu'après sa mort,

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

les Israélites furent relégués à Balata et à K'has-Keuy, où ils sont encore aujourd'hui en grand nombre.

* *
* *
* *

CHAPITRE IV

DÉCADENCE DES ISRAÉLITES.— ILS NÉGLIGENT
L'ÉTUDE.— HISTOIRE DE SABATHAÏ-SÉVI.—
PERSÉCUTIONS.— FIRMAN DU SULTAN.

Il est certain cependant, que les Israélites de Constantinople ne durent pas leur abaissement au seul fait de la persécution qu'ils éprouvèrent à la mort du *Begler-Bey*, et par conséquent leur dégénérescence intellectuelle, qui les a, pour ainsi dire, placés au dernier rang des *raïas*, est plutôt leur faute que celle de leurs adversaires.

Ce peuple qui comptait à la fin du XVI^e siècle des hommes tel que Ghédalia, des philosophes, des poètes, des artistes même, perdit peu à peu le goût de l'étude et des lettres. Lorsque les Grecs, dit Ubicini, commencèrent à étudier les langues de l'Europe, la crainte d'être supplantés, par eux, au lieu de stimuler leur ardeur, frappa les Israélites d'une sorte d'apathie et ils se virent

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

dépossédés insensiblement de leurs charges d'interprètes et autres fonctions lucratives qu'ils occupaient à la Sublime Porte et près des chancelleries.

Plus tard, les emplois, même subalternes, qu'ils avaient conservés, soit dans les douanes soit dans les finances de l'Empire, soit dans les maisons des pachas, leur furent enlevés par les Arméniens, et tandis que les autres communautés, chrétiennes et musulmanes, se familiarisaient de plus en plus avec les idiomes et les connaissances de l'Europe, ils continuèrent à rester stationnaires, et virent avec une indifférence apparente, leurs richesses entre les mains de leurs rivaux.

Depuis cette époque, découragés, humiliés, ils portèrent sans honte le *bénich*, sorte de manteau à manches fendues auquel les astreignaient les anciens règlements de l'Empire ; faisant pour ainsi dire tous leurs efforts pour se faire oublier, au lieu de se produire, comme avaient su faire leurs pères. Au lieu de vivre, ils se contentèrent de végéter à l'ombre de la protection ottomane, mettant tout leur soin à reconstruire leurs synagogues ravagées ou détruites par les incendies, si fréquents à Constantinople.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Il est encore une autre cause de pauvreté pour les Israélites de Turquie : c'est l'aversion qu'ils éprouvent à l'idée seule de cultiver le sol qu'ils habitent.

Un jour, un juif Caraïte travaillait un morceau de terre attenant à son habitation. Vint à passer un rabbin qui lui dit :

« Frère, pourquoi touches-tu à cette terre ? À quoi bon tremper de ta sueur le sol de l'étranger et ensemençer les champs de la servitude ? »

Le Caraïte rejeta sa bêche et fit serment de ne plus toucher à la terre jusqu'au jour triomphant, où Jérusalem retournerait entre les mains du peuple de Dieu. Cette espérance que les Israélites nourrissent de revoir un jour la mère patrie, dit un auteur, les empêche de s'adonner aux travaux de la culture, qui en tireraient sans contredit bon nombre de l'état de gêne et de misère où ils se trouvent.

Cependant une fois, les Juifs de Constantinople s'émurent croyant que la fin de la grande captivité avait sonné. C'était en 1666,

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

année qui d'après, une tradition populaire, devait marquer par quelque grand événement.

C'est alors, rapporte Jouannin, qui lui-même emprunte les circonstances de son récit au savant historien de l'Empire Ottoman, qu'un Israélite de Smyrne nommé Sabathaï Sevi profita de cette croyance universelle, et se donna pour le Messie. Cet homme, fils d'un courtier de la factorerie anglaise (suivant d'autres, il était fils d'un marchand de volailles de la ville d'Alep), avait de l'éloquence et un extérieur avantageux ; il affectait une grande modestie ; parlait en oracle, et disait partout que *les temps étaient accomplis*. Il se rendit à Jérusalem, d'où il écrivit à tous les Juifs de l'Empire Ottoman ; il prenait dans ses lettres, le titre de *Premier né*, de *Fils unique de Dieu* et de *Sauveur d'Israël*. Non-seulement presque tous les Juifs de la Turquie, mais encore ceux de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Italie furent persuadés et quittèrent tout pour se disposer au voyage de Jérusalem. Les partisans du nouveau Messie répandirent le bruit qu'il faisait des miracles, et sa réputation s'étendit si rapidement que le gouverneur de Smyrne voulut le faire arrêter, mais Sabathaï partit pour Constantinople avec un grand nombre de ses disciples. Kupruli Ahmet pacha, sans respect pour la prétendue

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

mission de cet homme, l'envoya saisir sur le bâtiment qui devait le conduire dans la capitale, et le fit emprisonner. Tous les Juifs qui regardaient cette persécution comme une preuve de l'accomplissement des prophéties, sollicitaient vivement la permission de lui baiser les pieds ; on la leur accordait aisément pour de l'argent, de sorte que la prison était toujours remplie de ses sectateurs.

Les Juifs, exaltés par ses prédications, commencèrent à exciter quelques troubles dans Constantinople. Sabathaï fut alors transféré au château des Dardanelles, et de là conduit au séraï d'Andrinople ; car le bruit de ses miracles était si grand, que le Sultan Mohammed voulut interroger lui-même cet homme qui se disait le *roi d'Israël*. Amené devant le Grand-Seigneur, il répondit en mauvais turc à Sa Hautesse.

— « Tu parles bien mal, lui dit le Sultan, pour un Messie, toi qui devrais avoir le don des langues. Fais-tu des miracles ? »

— Quelquefois, répondit modestement Sabathaï.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Le Grand-Seigneur voulut alors le mettre à l'épreuve ; il ordonna de le dépouiller de ses vêtements et de le faire servir de but aux flèches des *Ichoglans*, afin de voir s'il était invulnérable. À cet ordre le pauvre Messie se jeta à genoux, et dit que ce miracle dépassait son pouvoir. On lui proposa alors d'embrasser l'Islamisme ou d'être empalé. Il ne balança point, et se fit mahométan ; il poussa même l'humilité jusqu'à accepter, en échange de la royauté d'Israël une bourse d'argent et un emploi de gardien du Séraï. Il chercha alors à pallier la honte de ce dénouement ridicule en prêchant qu'il n'avait été envoyé que pour remplacer la religion juive par celle de Mahomet, suivant les anciennes prophéties.

On employa ce moyen pour attirer au culte de l'Islam un grand nombre de Juifs. Après avoir ainsi, pendant dix ans, servi d'instrument à la politique ottomane, Sabathaï fut exilé en Morée, où il vécut dix années encore.

Ce fut la seule crise que les Israélites eurent à traverser jusqu'au moment de l'assassinat du P. Thomas, supérieur du couvent espagnol de Damas, arrivé en 1840, meurtre qui leur fut attribué. L'impression produite par cet événement durait encore, dit Ubinici, lorsque la disparition d'un

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

jeune enfant grec dans l'île de Rhodes, fournit aux orthodoxes une nouvelle occasion de manifester leur animosité contre les enfants d'Israël.

Des Juifs, à ce que l'on rapporte, cherchaient des œufs à acheter. À l'entrée d'un village, non loin de la ville, ils trouvèrent une femme grecque qui offrit de leur en vendre la quantité qu'ils désiraient. Après être convenus du prix, ils prièrent la marchande de faire porter les œufs par son fils, âgé de huit à neuf ans, dans le quartier Israélite, à une maison qu'ils désignèrent. Celle-ci ayant consenti, le petit Grec partit avec les Juifs et ne revint pas. Le lendemain, la mère inquiète de ne pas voir reparaître son fils, porta plainte au gouverneur. Toute la population grecque de l'île se déchaîna contre les Juifs, que l'on accusa, suivant l'usage d'avoir immolé l'enfant, afin de se servir de son sang pour la célébration de leur Pâque.

Les consuls d'Angleterre, d'Autriche et de Suède, se firent les échos du ressentiment populaire, et poussèrent le pacha à sévir avec vigueur contre les Israélites. Ceux-ci ayant porté plainte à Constantinople, le Conseil de Justice évoqua l'affaire et ordonna que les accusés fussent transférés dans la capitale.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Une députation, nommée par leurs coreligionnaires, les y accompagna pour suivre le procès. L'issue ne se fit pas longtemps attendre. C'était moins d'une année après la promulgation du Khatti-Chérif de Gulkhané. Réschid pacha, alors ministre des affaires étrangères, tenait beaucoup à établir sa réputation de ministre libéral et équitable ; Lord Ponsoby, ambassadeur d'Angleterre, intervint lui-même en faveur des accusés, après avoir désavoué la conduite de son agent à Rhodes ; le 20 juillet, le conseil rendit un arrêt par lequel les Juifs « furent déchargés, après une investigation pleine et minutieuse, de l'accusation portée contre eux par les Grecs, de s'être emparé d'un jeune garçon grec dans le dessein de l'immoler et de se servir de son sang pour leur Pâque. »

Le Pacha de Rhodes fut destitué, et la députation israélite fut admise à présenter une instance contre les consuls d'Angleterre, d'Autriche et de Suède, à l'effet d'obtenir le remboursement d'une somme de 150.000 piastres, qu'elle avait dépensées pour son voyage et ses frais de séjour à Constantinople. La Porte ne borna point là son intervention. Pour en finir avec ce préjugé odieux, qui représente les Juifs comme contraints, d'après les préceptes de leur loi de se



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

servir du sang humain pour la célébration de leur Pâque, elle résolut de soumettre leurs livres religieux à l'examen d'une commission composée d'hommes instruits et versés dans la théologie hébraïque.

Le résultat de cet examen démontra de la manière la plus évidente, qu'il était expressement défendu aux Juifs de faire usage, dans leurs rites, non seulement de sang humain, mais même de sang d'animaux.

L'origine de ce préjugé populaire, qui servi de prétexte à tant d'atrocités, est ainsi rapportée dans un ouvrage intitulé *Religion et Judaïsme*, par M. Hurvitz Berlin, t. II, & 67 :

D'après une tradition talmudique, dont le pieux souvenir s'est conservé jusque chez les Israélites de nos jours, il arriva, durant la servitude en Égypte, qu'un roi de cette contrée, affligé de la lèpre, fit égorger plusieurs petits garçons juifs, pour se guérir en se baignant dans leur sang : car c'était une croyance répandue dans ces temps, qu'on pouvait obtenir la guérison de cette maladie au moyen d'un bain de sang encore frais et chaud, et ce remède était souvent employé par les grands de la contrée qui, étant atteints de la lèpre,

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

achetaient ou volaient des enfants, leur coupaient le cou et se baignaient dans leur sang. S'ils en agissaient ainsi envers les enfants de la plus basse caste des Égyptiens, il est permis de croire qu'ils exerçaient cette cruauté à un plus haut degré envers les enfants des Juifs, sur lesquels pesait alors la plus dure servitude. Or, comme la Pâque des Juifs a pour objet de célébrer leur sortie et leur délivrance de la terre d'Égypte, c'est quelque chose de très naturel et de très convenable de rappeler dans cette fête, et de rappeler à leurs enfants, par des paroles et par des symboles, toutes les plaies et les souffrances de l'ancienne captivité, afin que la reconnaissance envers Dieu en soit plus vive. C'est pourquoi les Talmudistes ont prescrit de se servir *le soir de Pâques de vin très-rouge*, afin de rappeler la cruauté des tyrans de l'Égypte.

De là cette croyance absurde, répandue dans tout le moyen âge, que les Juifs boivent du sang le soir de Pâques, et ajoute la crédulité, comme ils ne voudraient pas égorger leurs coreligionnaires, ils se servent de préférence de sang chrétien. Bonfinius (*Rér. Hungar.*, déc. IV, liv. V.) allègue, à l'appui de cette croyance, d'autres motifs encore plus absurdes, et dont le simple exposé fait frémir en montrant jusqu'à quel point la haine

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

religieuse peut égarer la raison humaine. 1. Il assure que les Juifs se servaient de sang humain, comme d'un remède excellent pour consolider la plaie du prépuce ; 2. que les hommes avaient des écoulements ordinaires comme les femmes, et que ce sang aidait à les soulager. On dit que Dieu, pour punir les Juifs d'avoir crucifié son Fils, ordonna qu'ils auraient une perte de sang tous les vendredis de la Passion, ou toutes les pleines lunes ; 3. que le sang des Chrétiens est propre à exciter l'amour ; 4. enfin que les Juifs ont fait un vœu de sacrifier tous les ans un homme, dans quelque endroit du monde, pour être délivrés de l'infamie qui les couvre, et ils appellent le sang qu'ils répandent *joël*, venant de Dieu, ou peut-être *goël*, rédempteur, en dérision de J.-C. crucifié.

La Porte rendit d'office un firman revêtu du Khatti-chérif Impérial, par lequel elle prescrivait, sous les peines les plus sévères, le retour des persécutions exercées contre les Juifs sujets de l'Empire, et renouvelait, en leur faveur, les garanties et les privilèges qui leur avaient été concédés sous les règnes précédents.



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

FIRMAN

En faveur des Israélites de Turquie, émané le 12
de Ramazan 1256
(6 nov. 1840)

KHATTI-CHÉRIF IMPÉRIAL

Que les ordres contenus dans le présent firman
soient exécutés

Un ancien préjugé existait contre les Juifs. Les ignorants croyaient que les Juifs étaient dans l'usage de faire des sacrifices humains, pour employer le sang aux solennités de leur pâque. Par suite de cette opinion, les Juifs de Damas et de Rhodes (sujets de notre Empire) ont été persécutés par d'autres nations. Les calomnies inventées contre ces Juifs et les vexations auxquelles ils ont été exposés sont parvenues jusqu'à notre trône impérial. Mais il n'y a pas longtemps que quelques Juifs habitants dans l'île de Rhodes ont été amenés à Constantinople, où ils ont été mis en jugement et jugés, conformément à la nouvelle législation. La fausseté des accusations portées contre eux a été complètement prouvée. Tout ce que la justice et l'équité réclamaient a été fait à leur égard. En outre, les livres religieux des Hébreux ont été soumis

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

à l'examen d'hommes instruits, très-versés dans leur littérature théologique. Le résultat de cet examen a démontré qu'il est extrêmement défendu aux Juifs de faire usage, non-seulement du sang humain, mais même du sang d'animaux. Il s'ensuit conséquemment de cette défense que les charges portées contre eux sont de pures calomnies. D'après ces motifs et par suite de l'affection que nous portons à tous nos sujets, nous ne pouvons permettre que la nation juive (dont l'innocence dans le crime qui lui a été imputé a été reconnue) soit vexée et tourmentée pour des accusations qui n'ont aucun fondement de vérité. Mais nous voulons que, conformément au khatti-chérif promulgué à Gulkhané, la nation juive possède les mêmes avantages et jouisse des mêmes privilèges que ceux qui sont accordés aux autres nations soumises à notre autorité.

La nation juive sera protégée et défendue. Afin d'accomplir ce dessein, nous avons donné des ordres les plus positifs pour que les Juifs résidant dans toutes les parties de notre Empire soient protégés comme tous les autres sujets de la Sublime-Porte ; que personne ne puisse les molester en aucune manière, ni dans le libre exercice de leur religion, ni en ce qui concerne leur sûreté et leur tranquillité. En conséquence, le présent firman revêtu en tête, de notre signature, et émanant de notre



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

chancellerie impériale, a été délivré à la nation juive.

Ainsi, après avoir pris connaissance du présent firman, vous, chef de la magistrature, aurez grand soin de vous conformer strictement à ce contenu, et pour empêcher qu'à l'avenir rien ne soit fait contrairement à ses dispositions, vous le ferez enregistrer dans les archives du tribunal ; vous le remettrez ensuite à la nation Israélite et vous veillerez soigneusement à l'exécution de nos ordres et de notre volonté Souveraine.

Donné à Constantinople, le 12 de Ramazan 1256 (6 novembre 1840).

* *
*

CHAPITRE V

STATISTIQUE RELIGIEUSE DES ISRAËLITES.— LES
TALMUDISTES, LES CARAÏTES, LES MAMINS, LEURS
CROYANCES, GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

À la suite de l'exposé historique que nous avons fait, nous avons cru devoir placer quelques détails touchant l'état actuel des Juifs de l'Empire Ottoman et nous avons tenu à donner à ce travail statistique, essentiel, tous les détails que nous avons recueillis nous-même, ou que nous avons puisés aux meilleures sources.

Le nombre des Israélites, tant *raïas* qu'étrangers résidant dans l'Empire ne dépasse pas 160.000 âmes, dont à peu près 60.000 habitent la Turquie d'Europe et 30.000 Constantinople. Ces Israélites sont en général, Talmudistes, c'est-à-dire attachés aux doctrines du Talmud. Ce livre comme on sait, qui n'est autre chose que la suite et le développement de la Bible,

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

est devenu le Code civil et religieux des hébreux modernes ; il se divise en deux parties, la première dite de la *Mischna*, ou seconde loi, contient le texte ; la deuxième *Ghèmara*, en langue hébraïque, est *l'accomplissement, la perfection* : Aussi les Juifs orientaux regardent-ils le Talmud comme une émanation divine. Il est leur unique loi, leur règle absolue et immuable. Rien n'a subi la moindre modification, ni la célébration des fêtes judaïques, ni l'observance des prescriptions les plus minutieuses. Cependant, remarque un écrivain, les Israélites de Turquie n'ont pu se soustraire aux superstitions *Manichéennes* qui ont pénétré si avant dans les croyances religieuses de l'Orient. Ils admettent le pouvoir des démons et celui des anges, avec *Satan* et *Jehovah*, à leur tête ; l'homme est constamment accompagné de deux génies : le bon se tient à sa droite, le mauvais à sa gauche ; de plus l'air est rempli d'esprits malins, nommés *Schedim*. Ils ne prononcent ce nom qu'avec anxiété ; et lorsqu'ils veulent les désigner, ils se servent habituellement de cette expression : *Ceux du dehors*. Le jour qui précède la Circoncision, les parents ne perdent pas de vue leur enfant, de crainte qu'il ne soit étouffé par *Aschémidai*, le prince des Schédims. ¹

¹ *Archives Israélites*, année 1840.



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Musulmans : ils se vouent principalement au
On distingue également, parmi les Israélites de Constantinople, un petit nombre de schismatiques appelés *Caraites*, ou partisans de l'Écriture, parce qu'ils rejettent le Talmud et les explications rabbiniques pour suivre exclusivement la lettre de la Bible.

Selon les recherches historiques et les opinions les mieux fondées, cette secte aurait pris naissance au commencement du VIII^e siècle de notre ère ; mais les Caraites s'attribuent une origine beaucoup plus ancienne, et prétendent avoir commencé à exister avant la destruction du premier temple. Ils assurent de plus que leurs ancêtres refusèrent de prendre part à la persécution du Christ et qu'ils s'élevèrent même contre ses dénonciateurs.

Les Caraites ont à Constantinople une école¹ et une synagogue séparées dans le quartier de K'has-keuy, le long de la Corne d'Or, ils sont indépendants de la communauté israélite proprement dite et obéissent à un chef particulier, le *Millet-Bachi*, qui les représente près de la Sublime Porte.

¹Dont l'organisation à l'européenne nous appartient en grande partie.



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

On trouve encore à Constantinople, une petite colonie israélite, composée de familles étrangères originaires à l'Empire, où elles immigrèrent, à diverses époques, ayant conservé avec leur nationalité, tous les privilèges dont jouissent les sujets étrangers. Puis enfin une secte ou, si l'on veut, une caste particulière à la ville de Salonique.

Salonique est comme on le sait, une ville aux deux tiers Juive. Au temps où St. Paul prêchait l'Évangile, les Israélites y étaient déjà établis, et ils y fondèrent une académie qui devint célèbre dans toute l'Europe, et où enseignèrent plusieurs maîtres illustres.

Cette secte est celle des Mamins, (*Deunmé* en turc), composée de Juifs convertis anciennement à l'Islamisme et dont ils affectent toutes les marques extérieures : le costume, les noms propres, l'observance du ramazan ; tandis qu'ils sont supposés avoir conservé en secret certaines pratiques du culte Judaïque. Ces Mamins, dont le nombre atteint sept ou huit mille, ne se marient qu'entre eux et vivent tout à fait isolés, bien qu'ils soient assimilés civilement aux

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Musulmans ; ils se vouent principalement au commerce du tabac à fumer.

GOVERNEMENT ET ADMINISTRATION

La communauté israélite est une des mieux administrées sans contredit des cinq communautés sujettes de la Porte. A sa tête est le grand-rabbin (*khakham bachi*) de Constantinople, élu par les notables, et assimilé, d'après la teneur de son *bérat*, aux patriarches des communautés chrétiennes. Comme eux il peut être déposé, soit directement par la Porte, soit indirectement, sur la plainte de la nation. Celle-ci lui alloue, outre le logement, une somme assez modique pour son entretien.

Le *khakham bachi* est assisté d'un conseil de six membres (*daïanim*), dont trois rabbins et trois laïques, les premiers nommés à vie, les seconds, annuels. Ce conseil, dont l'institution remonte aux temps les plus anciens, est le dépositaire du pouvoir législatif. C'est à lui qu'appartient le droit de convoquer l'assemblée nationale, soit pour l'élection ou la déposition du *khakham bachi*, soit pour l'adoption de quelque grande mesure concernant les intérêts généraux de la

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

communauté. Le Conseil débat préalablement et pose lui-même les questions, qui sont portées devant l'assemblée, de manière que celle-ci n'a plus qu'à accepter ou à rejeter.

Un tribunal (*bet-din*) de trois membres inamovibles est investi de l'autorité judiciaire. Ce triumvirat, composé des citoyens les plus recommandables par leur âge, par leurs lumières et par leurs vertus, et dont les arrêts sont toujours marqués au coin de la plus stricte équité, juge souverainement, tant en matière religieuse qu'en matière civile ou correctionnelle.

L'administration ordinaire de la justice, dans la circonscription du grand-rabbinat de Constantinople, est confiée à deux tribunaux qui siègent, l'un à K'has-Keuï, l'autre à Balata, quartier de Stamboul, faisant suite au Fanar. Chacun de ces tribunaux est formé de quatre rabbins, nommés à vie par l'assemblée nationale. La procédure est à peu près gratuite : ils connaissent, au civil, de toutes les contestations entre nationaux, ou entre nationaux et étrangers, du consentement mutuel des parties ; et telle est la réputation d'équité dont ils jouissent, que l'on voit souvent des Grecs ou des Arméniens, malgré le mépris qu'ils professent ouvertement pour une race maudite, lorsqu'ils ont



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

un procès avec un Israélite, se soumettre à la décision du *bet-din*, plutôt qu'à celle de leurs propres tribunaux. Au contraire, il est sans exemple qu'un Israélite en ait jamais appelé du tribunal de sa nation aux tribunaux soit chrétiens, soit musulmans. Celui qui l'oserait, serait immédiatement frappé d'anathème par les rabbins; cette peine enlève la liberté de fréquenter les synagogues.

Quant aux délits soumis au jugement de ces tribunaux, ils ne sauraient entraîner, dans aucun cas, la peine capitale, celle-ci ne pouvant être prononcée que par la justice turque, avec la sanction du Conseil d'État. Les peines qu'ils peuvent infliger sont bornées à l'amende, à l'emprisonnement et aux galères pour un temps limité. L'autorité turque est chargée de l'exécution des arrêts, à la requête du *khakham-bachi*.

Celui-ci peut devenir membre du *bet-din*, mais par le choix libre de la nation, non en vertu de son titre. En droit, ses attributions judiciaires sont nulles, il n'est, à proprement parler, que le délégué officiel de la nation auprès de la Porte.

Comme il n'existe pas de hiérarchie religieuse parmi les Juifs, chaque synagogue est

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

indépendante, et le *khakham-bachi* n'exerce aucune suprématie sur les grand-rabbins des autres villes. Il ne peut ni les nommer, ni les révoquer, et est chargé uniquement de leur transmettre officiellement les ordres de la Porte. Il suit de là que l'administration dans les provinces est calquée entièrement sur celle de la capitale. Les principaux centres de population israélite ont, suivant leurs importance et le chiffre de cette population, des grands-rabbins, partagés en deux classes, élus comme le *khakham-bachi* par les notables, et exerçant les mêmes attributions. Ces mêmes villes ont chacune leur *bet-din* qui fonctionne comme le *bet-din* de la capitale. Le rabbi, ou un membre du *bet-din*, représente la communauté près du pacha gouverneur. Rien de plus simple, et ajoutons, rien de plus honnête, que ce système d'administration. Toutes les charges se confèrent à l'élection, et celle-ci va presque toujours chercher le plus digne : circonstance qui tient en même temps au petit nombre des citoyens, à la modicité des honoraires et à l'esprit national qui distingue si éminemment la race juive.

Les localités de second ordre sont administrées par des sous-rabbins, nommés par les rabbins des chefs-lieux et placés sous leur dépendance.



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

On compte en Turquie huit circonscriptions rabbiniques, dont cinq sont administrées par des rabbins de première classe, et trois par des rabbins de deuxième classe.

En voici le tableau avec leurs subdivisions :

<i>Rabbins.</i>	<i>Sous-rabbins.</i>
[1ère classe	
Constantinople	
Salonique	Janina-Larisse.
Brousse	Dardanelles.
Smyrne	
	Bagdad Damas. Alexandrie
Jérusalem	Le Caire-Candie (la ville.)
[2ème classe	
Sofia	
Bosna	
Andrinople	Gallipoli.

Chaque circonscription a ses propres dépenses.

La gestion des deniers publics dans la capitale est confiée à une commission de cinq membres, élus par l'assemblée générale et renouvelée tous les deux ans. Ils dressent le rôle des impôts et fixent

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

le cens, proportionnellement aux facultés de chaque chef de famille. La nation se partage, sous ce rapport, en trois classes d'individus : 1° la classe des contribuables, évalués à un cinquième de la population générale ; 2° celle des indigents, qui reçoivent au lieu de donner ; 3° la classe des individus qui, n'étant pas assez fortunés pour être imposés, peuvent néanmoins se passer de secours.

Ceci posé, voici comment se décompose le budget de la communauté israélite de Constantinople :

Dépenses

Quatre rabbins principaux, y compris le <i>khakham bach</i>	p.	60.000
Cinq rabbins de 2 ^e classe		40.000
Pour le <i>bérat</i> du <i>khakham bach</i>		3.000
A l'arsenal.....		35.000

		P. 138.000

La somme de 35.000 piastres, portée au dernier article, est considérée comme l'équivalent des corvées que les Israélites de Constantinople,

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

de même que les autres raïas, doivent, d'après un ancien usage, à l'arsenal maritime.

Recettes

<i>Gabella</i> , ou impôt sur la consommation	P. 150.000
<i>Arika</i> , ou taxe annuelle, d'après la fortune soit mobilière, soit immobilière.....	300.000
Revenus divers	90.000

	P. 540.000

L'entretien des synagogues a lieu au moyen de souscriptions et de dons volontaires, dont le produit excède même les besoins du culte. On compte à Constantinople trente-sept synagogues réparties dans les quartiers de la ville et les villages du Bosphore où afflue de préférence la population juive, tels que Djubali, Balata, Piri-Pacha, K'has-Keuy, Galata, Orta-Keuy, Kourou-Tchesmé, Arnaout-Keuy, Kouns-Koundjouk et Dagh-Hamam. Le nombre des oratoires particuliers dépasse quatre-vingt-dix.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Chaque quartier a, de plus, son magistrat particulier, *regidor*, chargé de la police municipale et de la censure des mœurs. Tout ce qui concerne la tranquillité intérieure et domestique est dans ses attributions ; il veille au maintien des règlements et est investi du droit de pénétrer dans les maisons pour s'assurer que les individus commis à sa surveillance sont rentrés aux heures prescrites, et qu'il ne s'y passe rien de contraire aux bonnes mœurs.

Les écoles juives de Turquie, au lieu d'être annexées aux temples, comme les écoles grecques ou arméniennes, en sont, au contraire, complètement séparées. Ces écoles, dirigées par des sous-rabbins, sont très nombreuses ; elles existent partout où se trouve une agrégation, même peu considérable, d'Israélites ; mais l'enseignement y est tout - à - fait rudimentaire et ne comprend pas même les éléments de la langue hébraïque ; les maîtres se servent de la langue usitée parmi les Juifs de Turquie, sorte de patois dont le fond est espagnol et mélangé de mots indigènes ou étrangers, turcs, arabes, grecs, italiens, dont la proportion varie suivant les localités. Néanmoins, le fond domine en général, au point qu'un Espagnol, partout en Turquie, comprend sans peine les Juifs, ceux de

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Constantinople et de Smyrne comme ceux de Salonique et d'Alexandrie.

Les enfants qui se destinent à la carrière rabbinique reçoivent une instruction plus relevée dans les cours annexés aux bibliothèques (*yeschirot*) L'origine de ces bibliothèques, qui tiennent lieu de hautes écoles, se rattache à un usage très ancien et en quelque sorte traditionnel, qui du temps des prophètes s'est transmis jusqu'à l'époque actuelle. Un savant Israélite, un riche particulier meurt, laissant un fonds de livres amassés à grand' peine et souvent à grands frais. Il lègue par son testament ce fonds à ses héritiers, avec une somme d'argent ou un capital foncier dont le revenu doit servir à l'instruction d'un certain nombre d'étudiants pauvres. La bibliothèque devient alors un lieu d'études, ainsi que son nom l'indique (*yeschirot*,) un collège où enseignent des professeurs rétribués sur le revenu. Ces sortes de fondations, qui ressemblent par certains côtés aux *mektebs* et aux *imareths* du *Vacouf* turc, se rencontrent assez fréquemment parmi les Israélites de Turquie, et la nation les encourage autant qu'elle peut, en concourant pour une part à l'entretien des élèves. Malgré cela, la condition de ces derniers ne laisse pas que d'être misérable et rappelle celle des *softas* dans les



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

médressés. Mais leur pauvreté est à la fois pour eux un stimulant et un préservatif. Après trois ou quatre années passées à l'étude du Talmud et de ses commentateurs, les candidats sont examinés sur la théologie hébraïque, et il est rare qu'ils ne sortent pas victorieux de l'épreuve. On a retenu même les noms de plusieurs d'entre eux qui se sont acquis, plus tard, une grande réputation par leurs écrits. Citons au nombre de ces glorieuses individualités Israélites : Aben-Esra (le DOCTEUR ADMIRABLE,) et Abrabanel.

CHAPITRE VI

AVENIR DES JUIFS DE CONSTANTINOPLE.— LE SALUT DANS L'ÉDUCATION.— EFFORTS DE L'ALLIANCE ISRAÉLITE.

Ainsi que nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, les Israélites sont aptes à remplir toutes les fonctions et quoiqu'on en dise, la race Israélite d'Orient est très-susceptible d'amélioration aussi bien que celles qui vivent à côté d'elle sous la tutelle de la Turquie.

Ce résultat est d'autant plus facile à obtenir que les Hébreux, en se relevant, n'attirent pas par ce fait un démembrement quelconque de l'Empire. Seuls ils ne font prévaloir aucun de ces droits dangereux qui peuvent, à tort ou à raison, effrayer les États constitués et c'est par cela que nous croyons fermement à leur avenir.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Lorsqu'un système suivi d'éducation aura pénétré dans le peuple, repoussé par tous comme une engeance de parias ; quand l'instruction aura fait son œuvre, quand la famille israélite reconnaîtra elle-même le besoin de se mêler aux autres, elle se mettra vite au niveau de ceux qui l'opprimaient jadis.

L'intelligence qui est l'apanage de la race Sémitique et subsidiairement le domaine de tous, ne lui fait pas défaut, et si elle a été si longtemps abaissée, nul doute qu'elle ne doive son déclin provisoire au manque d'énergie de ses chefs qui n'ont jamais osé agir fermement.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : la Société de l'Alliance Israélite a pris cette généreuse initiative ; elle a montré par les sacrifices généreux qu'elle a faits depuis sa fondation, qu'elle était constante à poursuivre son but quand même et que rien ne saurait la décourager.

Dans son système large et bien compris, elle a su mettre en avant l'œuvre de la civilisation ; elle veut améliorer par l'instruction, civiliser et relever les Juifs par la propagation de bons livres et l'on peut dire à sa louange que c'est une des sociétés de ce genre qui opèrent le mieux ; elle a su de plus



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

envoyer quelques hommes intelligents dans toutes les colonies Israélites de l'étranger, ces hommes ont rempli le mandat qui leur était confié avec zèle et probité.

Quand ils ont signalé l'absence de maisons d'éducation, d'écoles, de collèges, l'Alliance s'est empressée d'en créer, d'envoyer des instituteurs dans ces écoles, de relever celles qui se trouvaient en décadence et ce moyen a réussi. L'impulsion est donnée, on n'a plus qu'à suivre la marche qu'elle a tracée, continuer l'œuvre de l'Alliance, l'aider dans l'accomplissement de sa tâche, ne point se laisser arrêter par les préjugés et les superstitions. Voilà où doivent tendre tous les efforts des Israélites et des philanthropes.

Il faut reconnaître il est vrai, que quelques hommes influents de la colonie de Constantinople ont fait beaucoup pour ouvrir un chemin large aux idées de l'Alliance Israélite, mais il est à regretter qu'un plus grand nombre n'aient pas suivi leurs généreux exemples.

Si ces hommes qui ont pris l'initiative de la création des écoles étaient secondés, nous verrions sans nul doute se fonder à côté de ces premiers établissements, soit des écoles

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

préparatoires, soit même des écoles spéciales, qui produiraient en quelques années une foule d'hommes utiles tant à leurs coreligionnaires qu'au gouvernement dont ils dépendent.

Outre des médecins, des hommes de loi, la colonie Israélite de Constantinople pourrait produire des artistes, des artisans, des chefs d'arts et métiers, au lieu de changeurs de bas étage et de marchands de vieilleries ou de jouets d'enfants.

Il reste encore bien à faire, il est vrai, pour arriver au but que nous signalons ; il faudra peut être bien des années encore pour voir les Israélites à la hauteur des quelques autres nations qui les entourent ; mais il nous est permis d'espérer, grâce aux premiers pas qui ont été faits dans cette voie, que nous verrons nous même notre rêve réalisé en partie.

Nous avons d'autant plus lieu d'avoir confiance en notre opinion, que nous avons été plus que personne à même de juger des aptitudes et du genre d'esprit sérieux des jeunes Israélites élevés dans les écoles de notre capitale. Qu'on multiplie le nombre des écoles, des institutions pour la jeunesse des deux sexes et nous sommes sûr qu'au bout d'un temps très rapproché la masse des

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

Israélites de Constantinople pourra faire envie aux autres races. D'un autre côté, on peut affirmer que nulle communauté n'a de vertus économiques et morales qui la placent au-dessus de celle des Juifs de Constantinople. Leurs mœurs sont sévères, jamais de scandale parmi eux. Point d'abus même, si ce ne sont ceux qu'engendrent les pratiques religieuses souvent puériles, et une application outrée des textes de la Bible. Les désordres, les rixes, l'ivrognerie, le meurtre, si fréquents chez d'autres, sont inconnus chez les Israélites, et par conséquent les enfants sont loin d'avoir en eux ces germes de vice qu'il est si difficile d'extirper, dans les races qui vivent autour d'eux.

Cependant, comme le point de départ de l'instruction dans ces écoles doit rester essentiellement religieux, pour ne point dénaturer le Génie Hébraïque, il est nécessaire que les ministres du culte, choisissent avec discernement et comprennent *l'esprit plus que la lettre des Livres Sacrés*, sous peine de les voir paralyser par un manque de compréhension progressive, l'essor de la nation régénérée et son ascendant vers les sphères de la lumière moderne.

C'est l'Alliance Israélite qui a su poser ce principe de fraternité qui doit régner d'abord



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

entre les Israélites de toutes les sectes, puis entre les Israélites et les adeptes de religions différentes, avec lesquels ils doivent nécessairement entretenir des relations.

Par ces moyens cesseront tous ces bruits calomnieux, toutes ces fables habilement débitées sur le compte des Juifs, avec lesquelles leurs ennemis déchaînent le fanatisme des populations et qui amènent malheureusement encore de nos jours des rixes et des désordres regrettables, tant en Orient qu'ailleurs. Nous n'oublierons pas de mentionner l'œuvre de M. Charles Netter, œuvre entreprise dans le but de la régénération Israélite et dont on ne saurait trop louer l'auteur.

M. Charles Netter, voulant aussi travailler noblement au bien être moral et matériel de ses coréligionnaires, vient de fonder à Jérusalem une école d'agriculture qui promet les plus heureux résultats. Que deux ou trois personnes riches de la nation israélite imitent l'exemple de ce promoteur, qu'elles fondent un établissement de ce genre dans la banlieue de Constantinople et elles auront droit à la reconnaissance de leurs coreligionnaires.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

Il serait d'autant plus facile d'arriver à ce but en Turquie que le gouvernement, loin d'y mettre obstacle, ferait, nous en sommes sûr, tout ce qu'on peut attendre de son protectorat pour la réussite d'un établissement, dont les élèves contribueraient en définitive à enrichir le sol de l'Empire.

Que les hommes qui possèdent de grandes fortunes dans la nation Israélite n'hésitent donc plus à entrer dans ce mouvement régénérateur, qu'ils apportent avec empressement leur pierre à l'édifice commencé sous de si heureux auspices. Qu'ils ne craignent pas à leur tour de faire tous les sacrifices dans la limite de leurs ressources pécuniaires et intellectuelles, pour aider à l'accomplissement de l'œuvre qui les rendra fiers un jour, en les comptant parmi les plus illustres bienfaiteurs.

C'est donc à eux que nous nous adressons en leur répétant avec conviction : Des écoles ! des écoles ! pour élever ces jeunes générations qui viennent de naître ! Des écoles pour relever les Israélites.

Imitez la conduite des Israélites des Salonique, dont une fraction est venue il y a peu

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

d'années s'établir à Constantinople, au village d'Ortakeuï.

Elle nous a donné la marche à suivre. Son premier soin a été de créer sous la direction de Messieurs Farache, Nahoum, Levy Salomon, Botton, et autres, un de ces établissements que nous réclamons dans tous les villages habités par les Juifs.

En persévérant dans cette voie ne serez-vous pas récompensés par l'intellect et la virtualité nationale de vos enfants ? — Jetez un coup d'œil attentif sur ce qui se passe dans les autres colonies Israélites de l'Europe, vous y verrez ce qu'ont produit l'instruction et le travail et quels hommes les institutions Juives ont donnés.

Nous osons donc espérer que notre appel trouvera une écho dans le cœur de tout ce qui est intelligent et généreux parmi les Israélites de la Capitale de la Turquie ; qu'ils comprendront comme nous la nécessité de combler les lacunes que nous leur signalons avec bonne foi, et qu'ils partageront cette idée que nous émettons, qui est de tirer leurs coreligionnaires de l'abaissement par l'instruction, condition première et cause de tout progrès.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

C'est alors que seront énergiquement démenties les paroles d'un grand potentat, qui disait que le nombre des Israélites devait être limité dans un état. Non, de nos jours, de semblables paroles seraient réprochées par tous les gens sensés. Le soleil luit pour tous, sans distinction de race ni de cultes ; ce qu'il faut c'est l'amour de la patrie dans laquelle nous vivons. L'heure est venue de répandre la morale, l'instruction et le travail ; à ces conditions plus de parti pris à l'égard de telle ou telle religion, plus de distinction ; puisque tous les hommes sont égaux devant Dieu.

N'est-il pas temps de faire cesser ces persécutions et ces opprobres, auxquels les Israélites ont été depuis si longtemps en butte ? Pourquoi les priver de leurs facultés latentes, mais historiquement incontestables ? Faites leur comprendre qu'il est nécessaire qu'ils s'instruisent et qu'ils se rapprochent enfin des autres peuples, et nous le répétons : ce résultat sera obtenu par l'instruction largement répandue.

* *

*

LES ÉLÉMENTS DE CONSTITUTION

d'années s'établir à Constantinople, au village
C'est alors que seront érigés
démontées les parois d'un grand ponton, qui
dit-on que la portée des lanâtes devait être
limitée dans un espace de nos jours de
symboles par les répétitions de nos
les sans cesse. Le soleil luit pour tous sans
distinction de race ou de culte, ce qui fait
l'amour de la patrie dans laquelle nous vivons.
L'heure est venue de répandre la morale,
l'instruction et le travail : à ces conditions plus de
part plus à l'égard de telle ou telle religion plus
la distinction : puisque tous les hommes sont
égaux devant Dieu.
attentif sur ce qui se passe dans ces limites
Israëlites de l'Europe, vous y verrez ce qu'ont
N'est-il pas temps de faire cesser ces
persécutions et ces atrocités auxquelles les
Israëlites ont été dévoués si longtemps en Italie ?
Pourquoi les priver de leurs libertés locales, mais
platoirement incontestables ? Faites leur
comprendre qu'il est nécessaire qu'ils
s'attachent et qu'ils se rapprochent enfin des
autres peuples et nous le répétons : ce résultat
sera obtenu par l'instruction, l'enseignement
partageront cette idée que nous émettons, qui est
de tirer leurs coreligionnaires de l'abaissement
par l'instruction, condition première et cause de
tout progrès.



APPENDICE

CÉRÉMONIES DU CULTE ISRAÉLITE. CIRCONCISION, MARIAGE, ENTERREMENT, USAGES SUIVIS POUR LE DEUIL.

Nous devons à l'obligeance de M. N. Lévy,¹ pharmacien à Haskeuy, des détails précis touchant la circoncision, le mariage et l'enterrement chez les Israélites de Constantinople ; nul mieux que ces amis que nous connaissons depuis longtemps, ne pouvait nous instruire à cet égard, aussi se sont-ils empressés de nous communiquer les renseignements que nous leur avons demandés et grâce à eux nous pouvons aujourd'hui combler une lacune.

¹Et Abraham Cohen, notre ancien élève, fils de Juda (Caraïte.).

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

CIRCONCISION

Quand un enfant de sexe masculin naît chez les Israélites, le premier soin des parents est de lui imposer la marque de l'Alliance d'Abraham avec Dieu, c'est-à-dire la Circoncision (*Mila*). C'est un devoir, une obligation de culte pour les Israélites que la circoncision, elle est comme le baptême chez les chrétiens le sceau indélébile de la foi que doit garder le nouveau né.

Le huitième jour qui suit la naissance de l'enfant, les parents font appeler le *Moël* (opérateur), qui visite le nouveau né et qui constate si son état de santé permet de le soumettre à cette opération douloureuse, qui n'est pas quelquefois sans danger. En cas où la constitution du néophyte est délicate et peut inspirer des craintes, on a la faculté de remettre la cérémonie au trente et unième jour ou même au quatre-vingt-onzième jour qui suit la naissance.

Voici généralement comment on procède à cette cérémonie, véritable fête de famille, qui a lieu dans la Synagogue pour les pauvres et à domicile pour ceux qui peuvent faire quelques dépenses.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLÉ

On choisit généralement pour célébrer un mariage, un jour de fête. Les parents et les invités s'assemblent dans une pièce autour du rabbin et de ses assistants. Deux chaises sont disposées l'une à côté de l'autre, sur l'une desquelles se tient le parrain. Puis arrive une femme portant l'enfant sur ses deux mains, suivant le mode liturgique, elle le présente à l'assesseur qui est ordinairement son mari, pendant que les officiants chantent et récitent les prières d'usage, le compère reçoit l'enfant, l'assied sur ses genoux et le présente à l'opérateur en lui maintenant les jambes écartées avec précaution pour que le *Moël* puisse faire la circoncision avec un scalpel d'argent sans danger. Pendant tout le temps que dure l'opération, le père de l'enfant récite des versets de l'Écriture, commémoration de ce signe du pacte de Dieu et d'Abraham ; après avoir pratiqué la circoncision et étanché le sang, le *Moël*, remplit un vase de vin blanc et prononce par deux fois et d'une voix distincte le nom que doit porter l'enfant.

Les Caraïtes ont introduit quelques légères différences dans cette cérémonie ; dans leur rite c'est ordinairement le rabbin qui opère.¹

¹ Les Caraïtes observent le jour du sabbat plus strictement que les Talmudistes et les autres Israélites de Constantinople ; ce jour là, il leur



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

MARIAGE.

Le Mariage, (*houpà*), est célébré par les Israélites avec le plus grand recueillement ; il est toujours précédé de la cérémonie des fiançailles ou promesses ; mais comme très souvent les fiancés ont à peine atteint l'âge de sept ou huit ans, ce sont les parents des futurs, qui s'engagent réciproquement et qui règlent la dot que chacun doit apporter.

Un contrat est rédigé, pour préciser l'apport de la fiancée qui consiste le plus souvent moitié en une somme d'argent, affectée aux bijoux et au trousseau de la future. Ce contrat se passe de coutume une semaine avant la célébration des noces, d'autres fois pourtant, on le prépare d'avance et il n'est déclaré que la veille du mariage.

est interdit de fumer, et d'allumer du feu soit l'hiver, soit l'été, et ils ne peuvent pénétrer dans la synagogue que les pieds déchaussés. Il fêtent sept jours les Pâques et sept jours les Tabernacles, et le quatorze et le quinze de chaque mois, ils chôment en commémoration d'Esther et de Mardochée.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

On choisit généralement pour célébrer l'union des deux époux, le Vendredi et le Mardi, ou bien encore la veille d'une des grandes fêtes du Calendrier israélite, comme la Pâque, la fête des Tentes, pour les *premiers mariés* ; le jeudi étant réservé par la coutume pour l'union des veufs.

Au jour fixé pour la cérémonie, la fiancée suivie de tous ses parents et des invités se rend à la maison de l'époux où tout est préparé pour la recevoir. Arrivée sur le seuil, elle doit avant de pénétrer sous le toit conjugal, assister au sacrifice d'un agneau, sacrifice fait en son honneur et dont la chair est distribuée aux pauvres. Quand la fiancée est entrée, on procède à la cérémonie qui débute par la prière du soir ; puis un officiant, appartenant à la famille du futur, commence à donner lecture du contrat de mariage (la *kétouba*), écrit en hébreu, aux termes duquel le mari s'engage à donner aide et protection à sa femme et à remplir tous ses devoirs envers elle. La lecture de la *Kétouba* terminée, les deux fiancés, debout l'un à côté de l'autre, sont recouverts du *Talet*.¹ Les parents et l'assistance se mettent en prières, tandis que le fiancé passe l'anneau au

¹ Sorte de toile dont on se sert dans les Synagogues pour se couvrir pendant la prière.



LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

doigt de la fiancée en prononçant ces paroles en hébreu : *Reçois cet anneau d'or, et sois destinée à moi, selon la loi de Moïse et d'Israël.*

Après quoi, le rabbin remplit un vase de vin, qu'il élève, en donnant aux nouveaux époux, les sept Bénédictions : puis il en boit le contenu et brise le vase en souvenir de la destruction de Jérusalem. Alors on enlève le *Talett* qui recouvrait la tête des époux en signe de ce que l'union religieuse est accomplie, et l'on commence la noce qui dure presque toujours une semaine et qu'on nomme les jours de la *houpa*.

FUNÉRAILLES.

Quand le docteur et le rabbin ont constaté, qu'un malade est à l'agonie et qu'ils ont dit aux parents : l'heure est proche ! tous ceux qui veillent le moribond se mettent en prière, et lisent la *Modahaal* « où sont renfermés les treize préceptes ou *Içarin* de la foi d'Israël. » Si l'on s'aperçoit que le malade s'éteint, que son regard se fixe, alors deux ou trois des assistants s'approchent de lui et prononcent à haute voix : « *Écoute Israël, l'Éternel est notre Dieu ! L'Éternel est Un !* »

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

Après que l'agonisant a rendu le dernier soupir, on déshabille le corps encore chaud, on lui met sur les yeux un bandeau de toile blanche ; puis il est étendu immédiatement par terre, entre deux cierges allumés, dont l'un est placé à la tête et l'autre aux pieds.

Si la mort a eu lieu pendant la nuit on laisse le corps exposé ainsi jusqu'à l'aube du jour, ensuite on commence à le laver extérieurement et intérieurement.

Cette purification mortuaire, appelée *Réfrissa*, se pratique avec plus de soin, si le défunt a été rabbin. Dans ce cas, le trépassé est enveloppé d'une fine toile de lin et déposé dans un riche cercueil, les mains jointes, la droite sur la gauche. Il est encore d'usage, parmi les Israélites de Constantinople, que les fils et les parents du défunt s'approchent de lui et lui demandent le dernier pardon, après avoir déposé un baiser sur la main droite.

Le corps déposé dans la bière, la famille se rend à la synagogue, pour y réciter le *Sidouc-Adin* à l'intention du défunt. Cette prière ou plutôt cet acte de foi, autrement dit la *Justification*, est

LES JUIFS DE CONSTANTINOPLE

regardé comme essentiel par les hébreux, pour le repos éternel de l'âme qui s'échappe. Le *Sidouc-Adin* terminé, on revient à la maison mortuaire, d'où on enlève le corps et l'on procède à l'enterrement.¹

Cependant lorsqu'il s'agit d'un Rabbín ou d'un Lévite, le corps est apporté jusque dans la Synagogue où l'on fait une oraison funèbre en mémoire du défunt. Lorsque l'enterrement est achevé, les parents reviennent à la maison mortuaire, où l'un des officiants déchire un de ses vêtements au côté droit de la poitrine, en disant : *Béni soit le Justificateur de la Vérité !*

La veuve, ou le veuf, les fils, les filles, les frères et les sœurs, sont tenus de se conformer à cet usage, qui est le signe du deuil (*Aveloutt*), qui dure sept jours, pendant lesquels on est obligé de manger par terre, excepté le samedi. Sept jours de suite, brûle, en souvenir du mort, une lampe autour de laquelle chacun vient lire, à son tour, des versets de l'écriture et des prières pour l'âme.

¹ Les Caraïtes ont coutume de chanter des cantiques lorsqu'ils transportent le cercueil au cimetière.

LES JUIFS DE CONSTANTINOPE

Un usage singulier, interdit encore aux Israélites de Constantinople et surtout aux Caraïtes, de changer de chemise pendant tout le mois de *l'Aveloutt*, ou du deuil. Pendant tout ce mois encore, à partir du jour de la mort, ils sont tenus de faire une lecture à l'intention du défunt ; le premier mois expiré, cette lecture n'a lieu qu'à la fin de chaque mois, et à la fin de l'année on ne fait plus cette lecture que le jour de l'anniversaire. Ce jour est nommé le *Jar-Saït*.



LES CARNETS DU BOSPHORE

Collection dirigée par Sinan Kunalp

Dès le début du XIX^e siècle, la capitale de l'Empire ottoman fut un centre important d'édition en langue française. Ces titres qui comprennent des ouvrages d'érudition locale, des mémoires officiels, des souvenirs de voyageurs, etc., sont pour la plupart, difficilement accessibles voire introuvables. La collection *Carnets du Bosphore* se propose d'en rééditer les plus importants.

François NOGUÈS

*L'INDÉPENDANCE DE LA TURQUIE ET SES TRAITÉS
AVEC LES PUISSANCES et LA RÉFORME EN TURQUIE*

160 p. (1^{ère} édition 1852)

ISBN 975-428-008-8

Paul ZIOLKOWSKY
ADAMPOL (Polonezkeuy)

38 p. (1^{ère} édition 1922)

ISBN 975-428-010-X.

P. BAUDIN

LES ISRAÉLITES DE CONSTANTINOPLÉ

80 p. (1^{ère} édition 1872)

ISBN 975-428-006-1

*LES BUREAUX DE POSTE ÉTRANGERS
EN TURQUIE*

36 p. (1^{ère} édition 1901)

ISBN 975-428-007-X

Alexandre MAVROYÉNI
*NOTES ET SOUVENIRS
(1907-1922)*

110 p. (1^{ère} édition 1948)

ISBN 975-428-014-2

entre
rages
, sont
arnet

8-8

0-X.

06-1

07-X

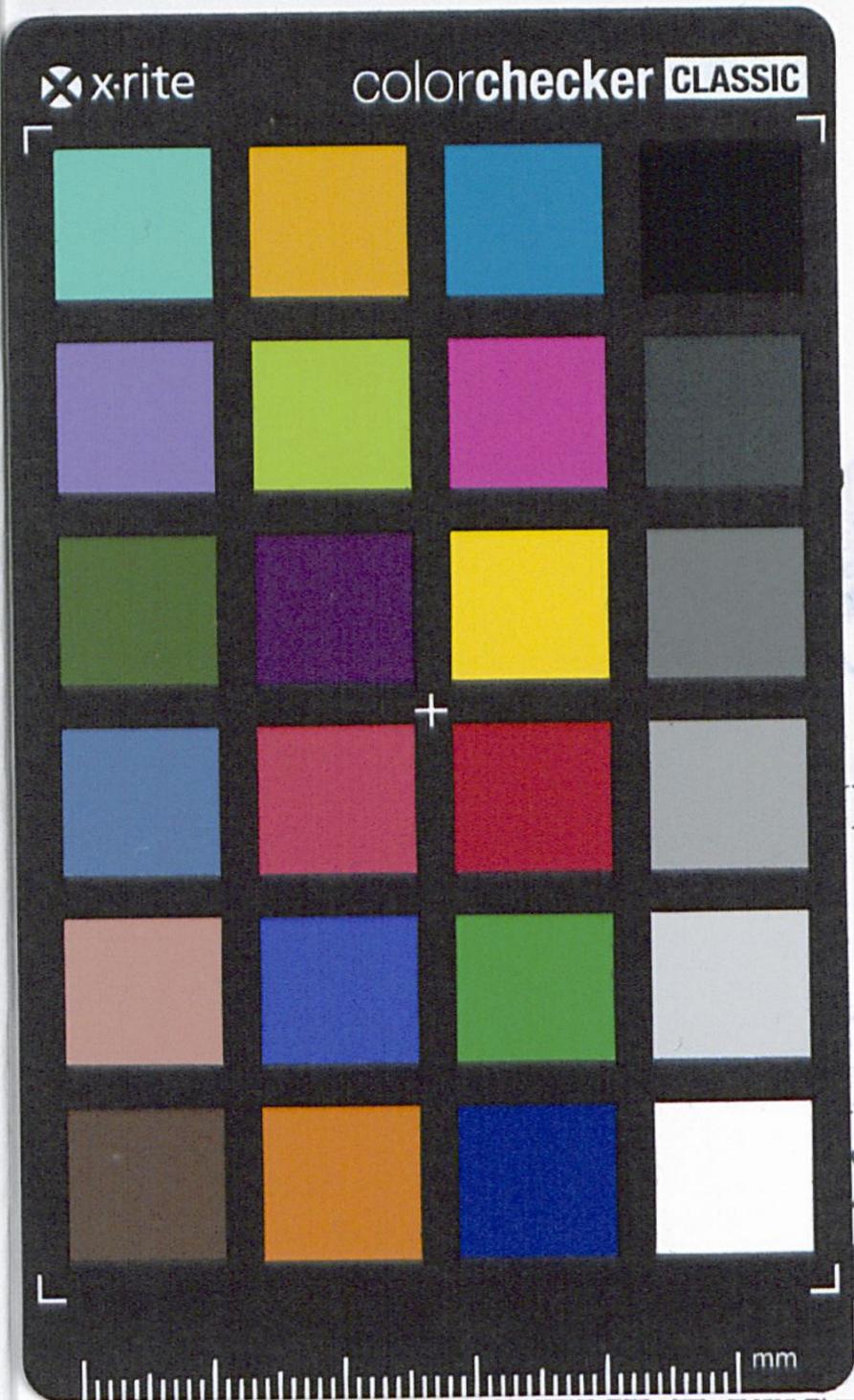
14-2



ULB Halle
002 064 146

3/1





U BOSPHORE

DIN

ÉLITES

STINOPLE

ETUDE HISTORIQUE

ÉDITIONS ISIS
ISTANBUL

P. BAUDIN

